



## REGLEMENT DES EPREUVES DU GRAND RAID 6666 2019

### SOMMAIRE

Organisateurs, assurance de l'organisation.....	page 2
Descriptif .....	page 2
Acceptation, conditions de participation et semi-autosuffisance.....	pages 2 et 3
Tarifs, offres clubs, désistement, modification et annulation de course.....	page 4
Navettes.....	page 5
Equipement, bâtons.....	pages 5 et 6
Dossards.....	page 7
Sacs coureurs et assistance personnelle.....	pages 7 et 8
Sécurité et assistance médicale.....	page 8
Postes de contrôle et ravitaillements / points d'eau / douches.....	page 9
Temps maximum autorisé et barrières horaires.....	page 10
Abandon.....	page 10
Disqualification.....	page 10
Classements et récompenses.....	page 11
Challenge UMNT.....	page 11
Hébergements.....	page 11
Anti dopage.....	page 12
Droit à l'image.....	page 12
Accès aux informations.....	page 12
Réclamations.....	page 12
Accueil du public et accompagnateurs.....	page 12
Zones protégées.....	page 12
Village exposants.....	page 13





## Organisation et assurance de l'organisation

L'association 6666 Occitane, loi 1901, est l'organisatrice de l'événement sportif : le Grand Raid 6666. Le département de l'Hérault et Hérault Sport, la Région Occitanie, les communautés de communes Avant Monts du Centre Hérault, Minervois/Saint Ponais/Orb-Jaur et Grand Orb, les communes traversées, apportent leur soutien. Près de 250 bénévoles et plusieurs partenaires privés sont associés pour la réussite de cette manifestation.

L'association est affiliée auprès de la FFA, et couverte par une police d'assurance en responsabilité civile contractée auprès de l'AIAC.

## Descriptif

5 épreuves sont au programme : 1 ultra trail, le Grand Raid 6666 (121 km et +/- 7 700 m D+) ; 1 trail long, la Saute Mouflon ( $\simeq$  70 km et +/- 4 400 m D+) ; 2 courses nature, le Trail de la Factrice (+/- 27 km et +/- 1 100 m D+) et la Roquebrune (11,5 km et +/- 520 m D+) en course et en randonnée. Les 2 trails (courses à pied en montagne) et les 2 courses nature empruntent les sentiers, pistes et itinéraires du massif du Caroux et du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Les 2 courses nature ne présentent pas de difficulté ni de technicité particulières, en dehors de la chaleur qui peut être importante début juin.

En revanche, l'ultra trail et le trail parcourent le massif montagneux du Caroux, avec des montées et des descentes longues et très techniques, sur la roche, sur des chemins parfois étroits et tortueux. La chaleur et le vent peuvent apporter des difficultés supplémentaires, en particulier des risques de déshydratation et d'hyperthermie. Le Grand Raid 6666 se court également en partie de nuit pour la grande majorité des participants et les derniers du Trail de la Factrice peuvent aussi arriver de nuit.

Tous les parcours seront balisés par un système de rubalises oranges très visibles la journée, augmentées de rubans rétro réfléchissants agrafés pour la nuit. Le balisage est serré (écart maximum entre 2 rubalises de 100 mètres) et cohérent sur tout le parcours. Néanmoins, les participants doivent être vigilants pour éviter de se perdre. La trace GPS sera obligatoire pour les coureurs des 2 longs formats.

## Acceptation, conditions de participation et semi-autosuffisance

### Acceptation

Chaque participant lors de son inscription, qu'elle soit par internet ou par papier, accepte le règlement dans son intégralité et s'engage à le respecter.

Pour l'inscription, les participants doivent :

- Pour le GR6666 et la Saute Mouflon remplir le formulaire en ligne sur le site [www.6666occitane.fr](http://www.6666occitane.fr) et payer en ligne (espace sécurisé du Crédit Agricole),
- Pour le Trail de la Factrice et la Roquebrune, idem ou remplir le bulletin d'inscription papier (à télécharger sur le site), **envoyer leur certificat médical / licence et en même temps payer par chèque** à l'ordre de l'association 6666 Occitane (jusqu'au 02/06/2019). Inscriptions sur place ensuite (avec majoration).
- Pour tous sans exception : envoyer leur certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition ou copie de licence (uniquement FFA, ou FSGT ou UFOLEP mention courses hors stade) à l'organisation avant le 02/06/2019, par mail ou par courrier postal. L'absence de certificat médical ou de la copie de la licence après cette date





entraînera l'annulation de l'inscription sans remboursement possible (en dehors des inscriptions sur place pour le Trail de la Factrice et la Roquebrune). Voir la réglementation FFA : [ici](#).

Les inscriptions en ligne seront closes le 02/06/2018 à 23h59 pour toutes les courses, toutefois les inscriptions sur place seront admises pour le Trail de la Factrice et la Roquebrune avec un supplément.

### Conditions de participation

Il est conseillé mais non obligatoire d'avoir déjà fini une autre épreuve de trail pour s'inscrire sur les 2 courses longues, car une bonne préparation est nécessaire.

Les participants doivent en particulier :

- être parfaitement conscients de la longueur et de la spécificité des épreuves longues : distances, partiellement de nuit pour le GR 6666 (1 nuit possible), chaleur, semi-autonomie, technicité,
- être aptes à gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes,
- être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Catégories d'âge acceptées (règlementation FFA)

	JU 2000 - 2001	ES 1997 - 1999	SE 1980 - 1996	V1 1970 - 1979	V2 1960 - 1969	V3 1950 - 1959	V4 1949 et avant
GR6666	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Saute Mouflon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Trail Factrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Roquebrune	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Pour les mineurs participant à la Roquebrune, une autorisation parentale est obligatoire. À envoyer avec le bulletin d'inscription ou à compléter sur place avec l'inscription.

### Semi-autosuffisance

Plusieurs points de ravitaillement et points d'eau sont régulièrement disposés sur le parcours mais les concurrents ne doivent pas compter que sur ces postes ! Le **matériel obligatoire** comprend entre autres **une réserve d'eau de 0,5 litre pour la Roquebrune et le Trail de la Factrice et de 1,5 litre pour la Saute Mouflon et le Grand Raid 6666.**

Sur le Grand Raid 6666 en particulier, même si les distances ne paraissent pas longues, le temps mis sur le terrain peut être très long compte tenu de la technicité des montées et descentes et de la difficulté du parcours. Peu de cours d'eau sont rencontrés et ils peuvent être à sec à cette époque de l'année.

Attention aux risques importants de problèmes digestifs et de déshydratation, d'hyperthermie mais aussi d'hyponatrémie.





## Tarifs, désistements et modification de course

### Tarifs

	Tarif TTC	Option repas d'avant course le vendredi 7/06	Repas d'après course	Inscription sur place
GR6666	120€	+ 10€ (12€ sur place)	inclus	NON
Saute Mouflon	50€	+ 10€ (12€ sur place)	inclus	NON
Trail de la Factrice	20€	+ 10€ (12€ sur place)	12€ en option ou 15€ sur place	25€
Roquebrune	12€	+ 10€ (12€ sur place)	12€ en option ou 15€ sur place	15€

### Sont compris dans le prix d'inscription :

La dotation de départ, les ravitaillements, le transfert des sacs de délestage, le transfert à l'arrivée en cas d'abandon, la dotation d'arrivée pour les finishers, le repas d'après – course (Grand Raid 6666 et Saute Mouflon), les douches, les soins, la participation au challenge UMNT.

### Ne sont pas compris dans le prix d'inscription :

Le repas d'avant-course (10€ sur le site, 12€ sur place), le repas d'après-course pour le Trail de la Factrice et la Roquebrune.

Les accompagnateurs pourront acheter des tickets pour le repas d'avant-course (10€ sur le site web, 12€ sur place) et d'après – course sur place (12€ sur le site web, 15€ sur place) dans la limite des places disponibles.

### Offres spéciales clubs / groupes / associations

Pour les clubs et groupes de coureurs, nous proposons des avantages en fonction du nombre de participants :

- De 5 à 9 personnes, engagées sur des formats différents (hors randonnée), remise de 15%.
- À partir de 10 personnes engagées sur des formats différents (hors randonnée), remise de 20% + 1 bouteille de vin local offerte par personne.

Si cette offre intéresse votre club/association/groupe, merci de nous contacter en nous donnant le nombre de personnes intéressées, nous vous enverrons un fichier d'inscription.

### Désistements

En cas de désistement, un justificatif sera demandé, à envoyer **en même temps** que la demande (certificat médical d'incapacité à courir daté au plus tard du **02/06/2019**, copie du certificat de décès, documents de l'employeur pour raisons professionnelles - Les documents auto-générés ne seront pas valables). Le remboursement sera de 75% pour la réception de la demande jusqu'au 28/02/2019, e 50% pour la réception de la demande jusqu'au 15/04/2019, de 25% pour la réception de la demande jusqu'au 20/05/2019 inclus. 1€ de frais bancaires sera également conservé. Après cette date, aucun remboursement n'aura lieu, pour quelque raison que ce soit. Les demandes de remboursement seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve. La somme sera créditée sur le compte bancaire associé à la carte bancaire qui a été débitée lors de l'inscription. Le montant remboursé apparaîtra sur le relevé de carte bancaire. Aucun remboursement en cas de non présentation sur la ligne de départ.





### *Modification de course*

Les demandes de modification de course doivent être faites au plus tard le **20/05/2019**, par mail ou courrier postal uniquement, et étudiées au cas par cas. En cas de changement pour une course supérieure, le complément sera exigé et réglable par chèque à l'ordre de Association 6666 Occitane et envoyé au 10, rue de Fabier 34 320 VAILHAN ou par virement bancaire. En cas de changement pour une course inférieure après le 20/05/2019, la différence ne sera pas remboursée. Pas de report du dossard pour l'année suivante.

Toute demande d'annulation ou de modification doit être faite par **courrier postal** adressé à Association 6666 Occitane, 10, rue de Fabier 34 320 VAILHAN (accompagnée du justificatif) **ou par message** sur la page contact du site [www.6666occitane.fr](http://www.6666occitane.fr) **ou par mail** à l'adresse : 6666occitane[ @ ]gmail.com avec la raison de la demande. Aucun désistement ne pourra être enregistré par téléphone ni par la messagerie de Facebook. Toute demande faite par une autre personne que le coureur ne sera pas valable. Les concurrents qui n'auraient pas prévenu de leur désistement et ne se présenteraient pas au départ ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Aucun échange de dossard avec une tierce personne n'est accepté, toute personne vendant son dossard sur internet, ou étant prise en flagrant délit d'échange de dossard lors du retrait des dossards ou de la course même verra immédiatement sa participation annulée sans aucun remboursement possible.

### *Annulation ou neutralisation partielle de la course*

En cas d'annulation de tout ou partie des épreuves pour raison de force majeure (conditions météo, catastrophes naturelles ou événements politiques) et/ou par arrêté préfectoral, aucun remboursement n'aura lieu.

Pour tout remboursement la somme sera créditée sur la carte bancaire qui a été débitée lors de l'inscription, et non sur le compte bancaire. Le montant remboursé apparaîtra sur le relevé de carte bancaire.

### **Equipement**

Une liste du matériel obligatoire est établie, autant pour la sécurité des participants que pour leur confort (semi auto suffisance). Elle peut être modifiée selon les conditions météorologiques du jour de la course et être contrôlée de manière aléatoire par des bénévoles assermentés en tout point de la course.

Ce matériel est obligatoirement présent avec chaque coureur tout au long de l'épreuve (voir articles pénalités et disqualifications) :

#### *GR6666 et Saute Mouflon*

- Un porte-bidons ou camel-back avec réserve d'eau de 1,5 litre minimum (2 litres conseillés),
- Une couverture de survie (210x140 cm minimum),
- Une réserve énergétique,
- Une lampe frontale en état de marche + piles de rechange pour la Saute Mouflon ; deux lampes en état de marche + piles de rechange pour le Grand Raid 6666,
- Une lampe clignotante attachée à l'arrière du sac (pour le Grand Raid 6666),
- Une veste étanche,
- Un foulard ou une casquette,
- Un sifflet,
- Un gobelet (pas de gobelets sur les ravitaillements),





- 2 bandes adhésives permettant de faire un bandage ou un strapping de 80 cm x 6 cm minimum,
- Un téléphone portable chargé et allumé, avec les numéros de sécurité enregistrés,
- Une pochette pour les déchets,
- Pièce d'identité,
- Un GPS de randonnée ou une montre GPS avec la trace GPX / KMZ du parcours.

Matériel conseillé : bâtons, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, petite trousse de secours...

Pour les traces GPX ou KML : téléphone autorisé avec les applications gratuites TrailPassion, GPXViewer (GPX), ou Maps.me (KML) ou autre. Attention à l'autonomie en batterie !

### Trail de la Factrice

- Une réserve d'eau de 0,5 litre minimum,
- Un foulard ou une casquette,
- Un sifflet,
- Une lampe frontale en état de marche + piles de rechange,
- Un gobelet (pas de gobelets sur les ravitaillements du Trail de la Factrice).

### Roquebrune

- Une réserve d'eau de 0,5 litre minimum,
- Un foulard ou une casquette,
- Un sifflet,
- Un gobelet (pas de gobelets sur le ravitaillement de l'arrivée).

Les coureurs n'ayant pas ce matériel obligatoire ne pourront pas prendre le départ pour des raisons évidentes de sécurité liées à la chaleur et à la déshydratation.

### Dossards

Le dossard fourni par l'organisation devra être porté pendant l'épreuve, bien visible en permanence sur le ventre ou le devant de la cuisse, sans être plié ou coupé. Il portera le numéro de téléphone du PC course et des secours. Il sera également le laissez-passer pour les ravitaillements, le repas d'après course, les soins et la zone de récupération des sacs de délestage.

**Une couleur et une numérotation différentes sur le dossard** permettront aux concurrents de différencier leur participation au Grand Raid 6666 (dossards bleus de 1 à 499), à la Saute Mouflon (dossards rouges de 1000 à 1499), Trail de la Factrice (dossards jaunes de 2000 à 2499), Roquebrune (dossards verts de 3000 à 3499). Le prénom du coureur sera indiqué sur le dossard pour toute inscription avant le 1<sup>er</sup> mai.

### Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer :

Course	Lieu	Vendredi 07/06 de 10h à 22h	Samedi 08/06 04h00 à 04h45	Samedi 08/06 05h45 à 06h45	Samedi 08/06 07h00 à 08h45	Samedi 08/06 de 15h à 17h15
GR6666	Roquebrun	☑	☒	☒	☒	☒
Saute Mouflon	Roquebrun	☑	☑	☑	☒	☒





Trail de la Factrice	Roquebrun	✓	✗	✗	✗	✓
Roquebrune	Roquebrun	✓	✗	✗	✓	✗

Une pièce d'identité avec photo sera demandée pour le retrait du dossard. Une tierce personne peut retirer le(s) dossard(s) d'autres coureurs sur présentation de la copie de la pièce d'identité de ceux-ci et de la sienne.

## Sacs coureurs, bâtons et assistance personnelle

### Sacs de délestage

**Deux sacs** de 30 litres seront fournis aux coureurs du GR6666 à la remise des dossards, avec une étiquette portant leur numéro de dossard. Seuls ces sacs seront transportés, sans ajout d'un autre sac accroché. **Aucun autre contenant admis.** Ces sacs seront transportés de ROQUEBRUN à ANDABRE pour le 1er, puis rapatrié à ROQUEBRUN à la fermeture du poste, le 2e sera transporté de ROQUEBRUN à MONS-LA-TRIVALLE puis rapatrié à ROQUEBRUN à la fermeture du poste de Mons. Ils permettent aux participants de retrouver des affaires personnelles propres, leur nourriture ... Les coureurs doivent les déposer, avant le départ à Roquebrun. **ATTENTION** : les bâtons ne seront pas transportés.

Il est recommandé de ne pas y déposer d'objets de valeur. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de dégradation, de perte ou de vol.

À Andabre et à Mons, les coureurs devront indiquer leur numéro de dossard, et rendre leur sac à l'organisation avant de repartir. Les sacs seront ensuite rapportés à Roquebrun à la fermeture du poste et rendus aux coureurs ou à un membre de leur famille sur présentation du dossard, jusqu'au dimanche 09 juin, 15h. Les sacs non récupérés avant la clôture de l'événement seront systématiquement détruits. En cas d'abandon, les coureurs pourront aller chercher leur sac à Andabre ou à Mons ou attendre qu'ils soient rapatriés à Roquebrun.

### Assistance personnelle

Une assistance personnelle familiale est autorisée **exclusivement** sur les points de ravitaillement et dans la zone prévue pour les accompagnateurs. 1 personne par coureur, titulaire du badge qui sera remis en même temps que le dossard. La même personne peut assister 2 coureurs. Voir article 11 Pénalités.

Points tolérés, dans l'espace mis à disposition pour les accompagnateurs et à la discrétion du chef de poste :

- Grand Raid 6666 → Le Pujol-sur-Orb, Colombières-sur-Orb, Andabre, Douch, Mons, Col de la Garlande ;
- Saute Mouflon → Le Pujol-sur-Orb, La Fage, Mons, Col de la Garlande.

### Assistance interdite aux points d'eau :

- La Fage pour le GR6666,
- Saint Martin de l'Arçon pour le GR6666 et la Saute Mouflon,
- Maré pour le GR6666, la Saute Mouflon et le trail de la Factrice.





### Bâtons

Les bâtons sont autorisés sur les courses, mais ne seront pas transportés dans les sacs de délestage du GR6666. Ils peuvent être emportés entre 2 sections, laissés à l'assistance personnelle puis repris.

### Sécurité et assistance médicale

Les participants sont les premiers maillons de la chaîne de la sécurité. Ils portent sur leur dossard le numéro du PC secours et du directeur de course et transportent leur téléphone portable chargé et allumé (possibilité de recharger à la base-vie de Mons-la-Trivalle). **Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Le numéro du PC Secours sera le 09 79 98 18 16.**

### Réseau téléphonique et liaison radio

Le téléphone mobile ne passe pas partout, il existe des « trous » dans la couverture. Aussi l'organisation et un professionnel dédié mettent en place un réseau de relais et de radios entre les ravitaillements, certains bénévoles en poste de sécurité et le PC course afin de communiquer plus facilement.

### Assistance médicale

L'organisation aidée par une entreprise professionnelle met en place un système complet de prise en charge de la sécurité des concurrents :

- Secouristes,
- PMA (Poste Médical Avancé) avec 1 médecin anesthésiste,
- Guides de montagne ou AMM,
- Signaleurs,
- PC course et secours à Roquebrune,
- Système de chronométrage avec Trail Passion,
- Des options de repli en cas de conditions météo défavorables et /ou dangereuses.

Des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

### Postes de contrôle et ravitaillements / points d'eau / Douches

Tous les concurrents doivent obligatoirement passer à tous les points de contrôles et aux différents ravitaillements qui sont aussi des points de sécurité.

Les ravitaillements sont régulièrement espacés et des ponts d'eau intermédiaires prévus en cas d'espacements trop longs. Sur les points d'eau, l'assistance personnelle est interdite (voir ci-dessus).

La base-vie sera située à Mons-la-Trivalle avec un repas, des douches, les soins, un espace de repos, les sacs de délestage.







Les douches du Campotel (communes, à l'entrée de la structure) sont mises à la disposition des participants sur présentation du dossard (pour les concurrents qui ne logent pas au Camping de Roquebrun). **Attention** : merci de ne pas utiliser les douches du camping, réservées aux résidents du camping.

## Temps maximum autorisé, barrières horaires et modification du parcours

### Temps maximum autorisé

	Temps maximum	Heure de départ	Dernières arrivées
GR6666	31h30	Samedi 08/06 06h00	Dimanche 09/06 13h30
Saute Mouflon	17h30	Samedi 08/06 05h00	Samedi 08/06 22h30
Trail de la Factrice	5h30	Samedi 08/06 17h30	Samedi 08/06 23h00
Roquebrune		Samedi 08/06 09h00	Samedi 08/06 12h00
Randonnée		Samedi 08/06 09h00	

### Barrières horaires

Des barrières horaires seront mises en place aux points et heures suivants :

- CABREROLLES 08/06 09h30,
- COLOMBIÈRES-SUR-ORB 08/06 15h25,
- ANDABRE (ROSIS) 08/06 20h15,
- DOUCH (ROSIS) 09/06 00h15,
- MONS-LA-TRIVALLE 08/06 15h00 pour la Saute Mouflon, 09/06 05h15 pour le GR 6666,
- COL DE LA GARLANDE 07/06 17h00 pour la Saute Mouflon, 09/06 08h15 pour le GR 6666.

Ces barrières sont calculées de façon à ce que les concurrents puissent s'alimenter et se reposer et correspondent **au départ du lieu de ravitaillement**. Toutefois, en cas de dépassement, les participants seront mis hors course, et seront rapatriés au point d'arrivée uniquement. Ils auront toujours accès aux soins et au repas d'après course, sur présentation de leur dossard.

L'organisation se réserve le droit de modifier ces barrières en cas de conditions météo dangereuses.

### Modifications du parcours

En cas de conditions météo présentant un danger pour la sécurité des coureurs et des bénévoles (fortes chutes de pluie, brouillard dense, risque de tempêtes, incendies...) ou de catastrophes naturelles (séismes, tempêtes...), l'organisation se réserve le droit de modifier sans préavis le parcours (parcours de repli), les barrières horaires, les lieux de ravitaillement.

Le départ pourra être retardé de 3 heures maximum ; il sera annulé si les conditions météo ne s'améliorent pas.

Si le départ est donné et que la course doit être stoppée, les organisateurs mettent tout en œuvre pour le rapatriement des coureurs à ROQUEBRUN ; aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

### Abandon

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de secours ou de ravitaillement le plus proche pour abandonner. Ils doivent en informer le responsable de poste qui annulera son numéro de dossard. Toutefois, les participants conserveront leur dossard pour le repas d'après course, les soins. Ils seront rapatriés à ROQUEBRUN uniquement, par la navette.





Les médecins ou infirmiers présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course, après discussion avec le coureur et le directeur de course.

En cas de blessure, appeler le PC secours qui déclenchera une procédure de secours. L'évacuation et la prise en charge du coureur par le système de secours entraîne sa mise hors course immédiate et sans appel.

## Disqualification

Refus de se soumettre aux contrôles du matériel obligatoire, à une décision du directeur de course ou des médecins	Disqualification
Refus de se soumettre au contrôle anti dopage	Disqualification
Assistance extérieure aux points de ravitaillements autorisés	Pénalité 2 heures
Absence de la veste étanche et/ou du téléphone et/ou de la réserve d'eau	Pénalité 1 heure
Non respect du balisage, coupes et raccourcis	Pénalité 1 heure
Non respect des médecins, infirmiers, bénévoles	Pénalité 1 heure
Non assistance à personne en danger/difficulté	Pénalité 1 heure
Elimination sauvage de ses déchets	Pénalité 1 heure
Absence du gobelet et/ou de la couverture de survie et/ou d'1 lampe (pour la 6666)	½ h de pénalité
Dossard non visible devant	¼ heure de pénalité

- Non-assistance à personne en danger. Les concurrents se doivent secours et entraide, et de prévenir les secours.
- Elimination sauvage de ses déchets. Les concurrents sont tenus de respecter l'environnement en utilisant les poubelles sur les lieux de ravitaillements. La traversée du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et de zones classées Natura 2000 impose certaines règles : suivre strictement le balisage, ne pas s'écarter du chemin. Un panneau d'entrée et de sortie de ces courtes zones rappellera cette interdiction.
- Non-respect du balisage : les coupes et raccourcis sont interdits, pour des raisons écologiques, de fair-play et de sécurité.
- Non-respect des bénévoles, des habitants, des randonneurs, des médecins, de la flore et de la faune...
- Les pénalités sont directement applicables par le chef de poste. Le coureur sera retenu au ravitaillement ou point de contrôle et pourra repartir une fois le temps écoulé, sous réserve que la barrière horaire ne soit pas atteinte, auquel cas il sera mis hors course.
- L'organisation se réserve le droit d'exclure définitivement et pour toute édition ultérieure, tout concurrent refusant le contrôle anti dopage ou contrôlé positif et/ou ne respectant pas le règlement, les bénévoles, les autres participants...

## Classements et récompenses

Tous les partants reçoivent un cadeau de départ. Les finishers du Grand Raid 6666 et de la Saute Mouflon recevront un cadeau d'arrivée.

Pour chaque épreuve, un classement général féminin et masculin et un classement par catégorie masculine et féminine sont établis.

Sont récompensés par un trophée et un lot :

- les 10 premiers hommes et 5 premières femmes du « Grand Raid 6666 » ;





- les 3 premiers hommes et les 3èmes femmes de la Saute Mouflon ;
- les 3 premiers hommes et les 3èmes femmes du Trail de la Factrice ;
- les 3 premiers hommes et les 3èmes femmes de la Roquebrune ;
- les 3 premiers de chaque catégorie (Espoir, Senior, Vétéran 1, 2, 3, 4) pour le Grand Raid 6666 et la Saute Mouflon ;
- le 1<sup>er</sup> et la 1<sup>ère</sup> de chaque catégorie pour le Trail de la Factrice et la Roquebrune.

La 1<sup>ère</sup> féminine et le 1<sup>er</sup> homme du « Grand Raid 6666 » recevront une inscription au Trail de Bourbon (Réunion), une participation pour leur billet d’avion à hauteur de 900€ (sur facture et dans la limite des frais réels engagés) et leur hébergement sur place (sous réserve des possibilités de l’association Grand Raid).

Des dossards seront offerts sur des courses partenaires.

Les récompensés doivent être présents ou représentés et excusés lors des podiums. Si les personnes ne sont pas présentes lors des podiums, leur lot ne leur sera pas envoyé.

### Challenge UMNT et challenge PNRHL

Le Grand Raid 6666 reste en 2019 dans le challenge Ultra Mountain National Tour, ainsi que 8 autres épreuves nationales. Voir les modalités sur le site [www.umnt.org](http://www.umnt.org).

Tous les finishers du GR6666 seront automatiquement classés sur ce challenge.

Une montée chronométrée est mise en place avec le challenge du/de la meilleur(e) grimpeur/grimpeuse.

Il existe également un challenge par équipe : Voir les modalités sur le site [www.umnt.org/equipes-umnt.html](http://www.umnt.org/equipes-umnt.html)

**Le Trail de la Factrice** reste en 2019 dans le challenge du PNR Haut Languedoc. Voir modalités [ici](#).

### Hébergement

Le site [www.6666occitane.fr](http://www.6666occitane.fr) est le premier prescripteur pour l’hébergement. Nos partenaires font l’effort de nous soutenir, n’hésitez pas à les contacter pour un court ou long séjour en famille, pour une reconnaissance du parcours.

### Contrôle anti dopage

Tous les concurrents peuvent être soumis à un contrôle anti dopage, avant le départ ou à l’arrivée. Le refus de s’y soumettre entraîne la disqualification du coureur. L’organisation se réserve le droit de refuser tout coureur contrôlé positif ou refusant le contrôle, pour les éditions suivantes.

### Droits à l’image et respect du règlement

Par son inscription sur le site, le coureur s’engage à respecter le règlement dans son intégralité et déclare renoncer à ses droits à l’image. Il ne pourra réclamer aucune contre-partie financière des images prises de lui avant, pendant et après les courses et de leurs utilisations par l’organisation et ses partenaires. Il accepte que ses coordonnées puissent être communiquées aux partenaires (sauf demande écrite expresse contraire).





## Accès aux informations

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant. Ils peuvent également demander la non publication des données nominatives des résultats sur le site [www.6666occitane.fr](http://www.6666occitane.fr), sur celui de ses partenaires et de la FFA.

## Réclamations

Le jury est seul juge du bon déroulement des épreuves. Il est composé du directeur de course, du responsable de la sécurité, de membres de l'association, de représentants des coureurs, du chef du poste concerné.

Toute réclamation doit être envoyée par écrit, lettre postale ou e-mail et adressée à : Jury de course, Association 6666 Occitane, 10 rue de Fabier 34 320 VAILHAN ou [www.6666occitane.fr](http://www.6666occitane.fr) (page contact) au plus tard 8 jours après la manifestation avec un dépôt de garantie de 50€. Elle sera alors prise en compte et étudiée par le jury. Une réponse sera donnée individuellement.

## Accueil du public et accompagnateurs

Les accompagnateurs sont autorisés dans les zones prévues pour eux sur les postes de ravitaillement. Le public est le bienvenu pour encourager les participants, en faisant attention de ne pas gêner leur progression.

Un espace restauration et buvette pour l'arrivée est installé. Des repas chauds seront servis à chaque participant (hors Roquebrune et Trail de la Factrice) dans la tente sur l'esplanade Ferret, sur présentation du dossard. Les accompagnateurs pourront acheter des tickets repas, le vendredi 07 juin, lors de la remise des dossards, et le samedi 08 juin, au tarif de 15 €, dans la limite des places disponibles.

## Zones protégées

Certaines zones protégées (Natura 2000, zones de protection des oiseaux, insectes, plantes)... seront signalées sur le parcours par des panneaux d'informations : merci de rester les chemins balisés, de ne pas faire de bruits intempestifs (période de nidification) et de ne rien cueillir.

## Village exposants

Le vendredi 07, le samedi 08 et le dimanche 09 juin, un espace sur l'esplanade d'arrivée à Roquebrune est ouvert aux partenaires désireux d'installer un stand d'information, d'exposition et/ou de vente. Un marché de producteurs est à l'étude.

